

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

المديرية العامة للضرائب



COMMUNIQUE

RELATIF A LA PROROGATION DU DELAI DE SOUSCRIPTION DES DECLARATIONS ANNUELLES DE RESULTATS ET DE REVENUS

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) que le délai de souscription de la déclaration annuelle de résultats est prorogé jusqu'au **mardi 31 mai 2022**.

S'agissant des contribuables relevant des Direction des Impôts de Wilaya (DIW), le délai de souscription des déclarations annuelles de résultats et de revenus est prorogé jusqu'au **jeudi 30 juin 2022**.

Ces mesures exceptionnelles sont prises pour accompagner les contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations de déclaration et de paiement, de manière à prendre en considération la conjoncture sanitaire qu'a connu le pays au cours du mois de janvier 2022.

